

Infos CAPEB

13

N° 131 | AUTOMNE 2022

DOSSIER SPÉCIAL

**Réaliser
ses travaux en
toute sécurité**



Entre la CAPEB et MAAF PRO une histoire de CONFIANCE !

Assureur historique
des artisans du
bâtiment, MAAF PRO
est à vos côtés pour
vous conseiller et vous
accompagner dans votre
vie professionnelle
comme dans votre
vie privée.



MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur
maaf.fr ou sur l'appli mobile
MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel
gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile
MAAF et Moi



Éditorial

Madame, Monsieur,

La CAPEB défend et représente les intérêts des artisans du bâtiment, dans tous les territoires. Elle agit également au quotidien pour faciliter la mise en relation entre artisans et particuliers souhaitant réaliser des travaux d'aménagement, de rénovation ou de construction.

Côté artisan, la CAPEB des Bouches-du-Rhône conseille, forme, aide à la qualification et valorise les savoir-faire et les métiers des chefs d'entreprises artisanales.

Côté particulier, elle est une importante source d'information et un gage de fiabilité des compétences artisanales, pour toutes celles et ceux qui prévoient des travaux.

Les nouvelles normes écologiques et la performance énergétique des bâtiments sont devenues un véritable casse-tête pour le grand public. Les particuliers demeurent en effet souvent seuls au moment de choisir les artisans qui réaliseront leurs travaux ou les primes auxquelles ils ont droit.

Par ailleurs, la législation impose aux propriétaires des mises aux normes nécessitant des travaux coûteux, s'ils souhaitent augmenter le prix des loyers (depuis août 2022), mettre leur logement en vente ou en location (dès le 1^{er} janvier 2023)... Un budget qui peut créer des surprises et s'avérer conséquent, notamment en raison de la hausse conjoncturelle du tarif des matériaux ou de la main d'œuvre. De quoi dérouter les particuliers, pour qui, travaux rime pourtant avant tout avec confort et bien-vivre chez soi...

La CAPEB des Bouches-du-Rhône agit au plus près des attentes des particuliers, pour mieux les accompagner dans leurs choix mais aussi les rassurer sur la qualité des prestations artisanales et les informer sur les aides accessibles

C'est pourquoi la CAPEB des Bouches-du-Rhône agit plus près des attentes des particuliers, pour mieux les accompagner dans leurs choix mais aussi les rassurer sur la qualité des prestations artisanales et les informer sur les aides accessibles.

Nous vous invitons à découvrir dans ce numéro « spécial travaux », l'étendue de l'accompagnement sur mesure proposé aux particuliers par la CAPEB des Bouches-du-Rhône. L'occasion aussi, de valoriser les compétences des artisans de notre territoire!

Bonne lecture à toutes et tous.



PATRICIA BLANCHET-BHANG
Présidente CAPEB 13

*Ensemble, plus forts
pour défendre l'artisanat!*



ENSEMBLE, ACHETONS MIEUX, ÉCONOMISONS +



- + De 89 fournisseurs partenaires
- + Jusqu'à 60% d'économies sur vos charges d'entreprise
- + Un espace dédié pour gérer vos consommations et mesurer vos économies
- + De 500 études tarifaires personnalisées/an

Pour en savoir plus, contactez votre conseillère Christolyne Pigeon :
06 69 93 72 27 / christolyne.pigeon@hapluspme.com

En partenariat avec



Sommaire

La CAPEB 13, la référence des artisans du bâtiment 7
DÉFENDRE, REPRÉSENTER ET PROMOUVOIR • 10 BONNES RAISONS
DE FAIRE APPEL À UN ARTISAN DU BÂTIMENT



DOSSIER

RÉALISER SES TRAVAUX EN TOUTE SÉCURITÉ

**Le service « marchés et qualifications » de la CAPEB 13 :
un accompagnement des particuliers sur mesure!** 9
AU COEUR DES SAVOIR-FAIRE ARTISANS • CHOISIR EN CONFIANCE •
UN SERVICE RESSOURCE, FACILITATEUR, À L'ÉCOUTE DE CHACUN

Quels métiers pour quels travaux? 10
TOUR D'HORIZON DES MÉTIERS DU BÂTIMENT

**Confier ses travaux à un architecte
et un artisan en même temps?** 13
UNE RÉNOVATION GLOBALE POUR UNE TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE RÉUSSIE • ZOOM SUR LES ARCHITECTES
DE LA RÉNOVATION MÉDITERRANÉE

Comment vérifier les savoir-faire des artisans? 14
ARTISAN : UN MÉTIER ET UN LABEL DE QUALITÉ •
COMMENT RECONNAÎTRE LES COMPÉTENCES ARTISANALES ?

Quelles aides pour faire ses travaux? 16
AUTONOMIE ET HANDICAP : LES AIDES • TRAVAUX DE RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE : LES AIDES • LES AIDES DE L'ÉTAT • LES AIDES
DES FOURNISSEURS D'ÉNERGIE • LES AIDES LOCALES

**Quelles garanties offertes par
le contrat d'assurance d'un artisan?** 18
DOMMAGES CAUSÉS AUX OUVRAGES EXISTANTS •
MAUVAISE EXÉCUTION DES PRESTATIONS



Rédaction administration :
CAPEB 13 • Maison des Artisans • 7, boulevard Pèbre • 13008 Marseille
Tél. 0 491 323 333 • Fax 0 491 765 541 • www.capeb13.fr
Rédaction : CAPEB 13
Directeur de publication : Patricia Blanchet-Bhang • ISSN 0995-0206
Dépôt légal : Septembre 2022
Création graphique : www.studiob-design.fr
Impression : JF Impression (04 67 27 34 11)
Crédits photos : Alain Courtillat, iStock, CAPEB, CAPEB 13



**Scannez-moi pour accéder
au service « marchés
et qualifications »!**



ALPES PROVENCE



PROFESSIONNELS
-DU BÂTIMENT-

Nos experts vous accompagnent dans
tous vos projets **professionnels et personnels***

POUR EN SAVOIR +

CONTACTER VOTRE INTERLOCUTRICE PRIVILÉGIÉE:



Sophie Nicola

Responsable Partenariats

sophie.nicola@ca-alpesprovence.fr

06 22 75 92 68



partenaire de la



*Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par le Crédit Agricole Alpes Provence.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé 25 chemin des Trois Cyprès - CS70392 - 13097 Aix-en-Provence Cedex 2 - RCS 381 976 448 Aix-en-Provence. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07 019 231. Création 01/2020 Glanum.

La CAPEB, la référence des artisans du bâtiment

L'artisanat est un pilier de l'activité économique française. La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) protège les intérêts des artisans du bâtiment et assure la promotion de leurs savoir-faire dans tous les territoires.

DÉFENDRE, REPRÉSENTER ET PROMOUVOIR : DES MISSIONS AU SERVICE DES ARTISANS

Organisation Professionnelle agissant au cœur des territoires, la CAPEB assure :

- la représentation et la défense de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment;
- la promotion des savoir-faire des artisans;
- la formation et l'information de ses membres;
- l'accompagnement au quotidien des chefs d'entreprises.

“ **L'artisanat régional est au beau fixe! 2021, année record.**

Le nombre d'immatriculations a augmenté de 25,2% dans les Bouches-du-Rhône.

En tout, ce sont 23623 entreprises dans le secteur du bâtiment qui sont actives en 2021, soit 40% des entreprises artisanales du département.

La Provence
9 septembre 2022

Bon à savoir!

Dans les Bouches-du-Rhône, 21000 entreprises du bâtiment sur 42000 entreprises artisanales dans le département!

- **1087 adhérents en 2021**
- **+ 11,5% depuis 2018**

U2P
union
des entreprises
de proximité

LA CAPEB, MEMBRE FONDATEUR DE L'U2P*, PREMIÈRE FORCE PATRONALE DE FRANCE

Avec 2,8 millions de TPE-PME dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales (soit 2/3 des entreprises françaises), l'U2P est la première force patronale de France.

En 2021, l'U2P et sa liste « La voix des artisans » remporte les élections de la Chambre de Métiers de Provence Alpes Côte d'Azur.

* Union des entreprises de proximité



10 BONNES RAISONS DE FAIRE APPEL À UN ARTISAN « CAPEB »!

- 1 Une immatriculation à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et éventuellement à la Chambre de Commerce.
- 2 Une formation « métier » dédiée, à la fois théorique et pratique.
- 3 Une qualification « métier » reconnue
- 4 Une aptitude à travailler en complémentarité avec d'autres corps de métiers d'artisans du Bâtiment.
- 5 Une réputation aux références vérifiables, liée à des prestations de qualité.
- 6 Un professionnalisme de proximité et la maîtrise parfaite des savoir-faire locaux.
- 7 Une compétence d'écoute et de conseil dans les domaines techniques, administratifs et financiers
- 8 Une capacité à adapter les travaux nécessaires selon les priorités, les besoins et le budget.
- 9 Une obligation de souscrire une assurance décennale, pour garantir les dommages survenant sur les travaux effectués, durant 10 ans.
- 10 Une plus grande performance énergétique des travaux, en cas de labellisation ECO artisans® et RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).



APAS



Les œuvres sociales des salariés du Bâtiment & des Travaux Publics

L'APAS PROVENCE c'est **4 Assistantes Sociales** à votre disposition pour vous aider dans vos démarches, ou vous apporter un soutien financier ponctuel ...

N'hésitez pas à les contacter !

Marseille : Mme RODRIGUES 06 03 41 79 26

Toulon : Mme DISCINI 04 94 93 07 64

Nice : Mme BONNET 06 11 53 93 59

Gap : Mme TORRES 06 20 00 56 99

N'oubliez pas toutes les prestations proposées par notre Association **pour vos enfants, petits et grands !**

L'allocation « garde des jeunes enfants », centre aéré, activités culturelles ou sportives, le soutien scolaire ou l'aide aux études supérieures.

Pensez aussi à faire vos demandes de participation « vacances familles » dès votre retour !



En cette période si particulière, toute notre équipe est mobilisée pour vous apporter son soutien et son aide, et ce, quelle que soit votre problématique.

N'hésitez pas à consulter notre site www.apasprovence.com
ou appelez-nous au 04.91.49.91.33

Très bonne rentrée à tous !

Vitaminez votre communication !

Studio B, agence

de communication visuelle arlésienne,
vous accompagne dans l'élaboration
de tous vos outils.

IDENTITÉ VISUELLE

Logotype,
image de marque,
enseigne, ...

COMMUNICATION PAPIER

Plaquette, dépliant,
catalogue, ...

PUBLICITÉ

Annonce presse,
habillage
de véhicule,
signalétique, ...

COMMUNICATION DIGITALE

Site web, boutique
en ligne, réseaux sociaux, ...

COMMUNICATION ÉVÉNEMENTIELLE

Organisation globale, stand, salon, ...



studio B
* DESIGN GRAPHIQUE POUR
COMMUNICATION VITAMINÉE

04 90 96 39 04 - www.studiob-design.fr -  

Le service « marchés et qualifications » de la CAPEB 13 : un accompagnement des particuliers sur mesure !



UN SERVICE AU CŒUR DES SAVOIR-FAIRE ARTISANS

La CAPEB est présente auprès des artisans comme des particuliers pour faciliter la mise en relation et valoriser les savoir-faire artisans.

Ce service œuvre également au quotidien pour les artisans du bâtiment : formations, mise en relation avec les clients, accès aux marchés, information sur les aides grand public (CEE, Ma prime Rénov, FaciliPass, etc.), accompagnement au montage de dossiers de qualification ou de devis aux normes, etc.

Les particuliers sont souvent seuls pour trouver des entreprises fiables et compétentes à qui confier leurs travaux, en toute sécurité. C'est pourquoi la CAPEB 13 offre un service de proximité, gratuit et adapté aux besoins, qui facilite leurs démarches.

LE SERVICE « MARCHÉS ET QUALIFICATIONS » DE LA CAPEB 13 : CHOISIR EN CONFIANCE

Les particuliers à la recherche de l'artisan le mieux adapté à leurs attentes de travaux peuvent s'adresser au service « marchés » de la CAPEB 13.

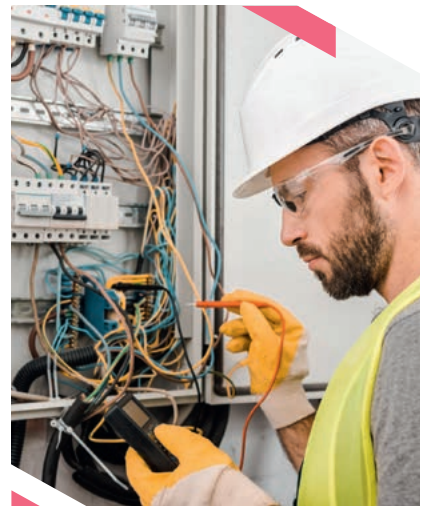
Grâce à ce service, les personnes sont mises en relation avec des professionnels du bâtiment, formés et qualifiés, mais aussi déclarés et assurés. De quoi éviter les mauvaises surprises !

UN SERVICE RESSOURCE, FACILITATEUR, À L'ÉCOUTE DE CHACUN

Le service « marchés » est une mine de ressources pour les particuliers à la recherche d'artisans fiables pour réaliser leurs travaux.

Écoute bienveillante, recherche dédiée, conseils sur mesure, coordination de l'offre et de la demande : tous sont contactés pour être conseillés au plus près de leurs besoins. Les rendez-vous sont ensuite fixés et des devis détaillés sont fournis par les artisans...

Toujours dans le cadre d'une relation humaine de confiance.



LE SERVICE « MARCHÉS ET QUALIFICATIONS », TOUJOURS À VOS CÔTÉS

CONTACTEZ VIVIANE PEREIRA
TÉL. 04 91 32 33 47
MARCHES@QUALIFS@CAPEB13.FR

Quels métiers pour quels travaux ?

Se lancer dans des travaux de rénovation peut parfois devenir source d'anxiété... Quel artisan choisir ? Que recouvre son métier ? Faudra-t-il plusieurs corps de métiers ? La Capeb 13 accompagne les particuliers dans leurs choix pour mieux les informer... et les rassurer.

TOUR D'HORIZON DES MÉTIERS DU BÂTIMENT



MAÇON(NE)

Le maçon s'occupe du gros œuvre : après le nivellement du terrain, il est le premier à intervenir dans la construction d'un bâtiment.

Il élabore ou met en place les éléments porteurs d'une construction en respectant les plans. Il prépare et réalise les fondations, coule la dalle, monte les murs et les cloisons, pose les planchers et parfois réalise les études techniques en amont des chantiers ou les coordonne.



CHARPENTIER(E)

Le charpentier fabrique et réalise des ouvrages et structures en bois en construction neuve et / ou rénovation.

Il conçoit, taille et lève des charpentes et ouvrages en bois en coordination avec les autres corps de métiers. Il réalise différents ouvrages : charpentes, bâtiments à structure bois, poutres, colombages, rénovation patrimoine bâti, pergolas, terrasses, etc.



ÉLECTRICIEN(NE)

L'électricien conçoit, prépare et réalise les interventions techniques dans son domaine.

Il peut se diversifier ou se spécialiser dans un domaine très pointu (informatique, télécommunications, domotique, et photovoltaïque). Dans les bâtiments, il réalise l'implantation, la mise en œuvre, les raccordements, le paramétrage, la mise en service et la maintenance des installations et équipements électriques.



CHAUFFAGISTE

Le chauffagiste installe et entretient les installations de chauffage, de climatisation et de ventilation.

Celles-ci sont de plus en plus performantes et innovantes et sont souvent liées aux énergies renouvelables.



SERRURIER(E) / METALLIER(E)

Le serrurier conçoit, fabrique et pose de la serrurerie, de la menuiserie métallique, des escaliers, de la charpente métallique, de l'agencement.

Les ferronniers d'art créent, fabriquent ou rénovent des œuvres de fer forgé : grilles, balcons, portails, rampes d'escaliers et en assurent l'entretien.



CARRELEUR(SE) / MOSAÏSTE

Un carreleur-mosaïste conçoit, prépare et réalise les revêtements céramiques (carrelage, faïence, pierre, etc.) sur les sols, murs, et façades, ainsi que les isolants (phoniques, thermiques, étanchéité des supports).

Intervenant à la suite du maçon et du plâtrier, il coordonne son travail avec le plombier-chauffagiste, l'électricien et le peintre, dans la construction neuve et ancienne.



MENUISIER(E)

Le menuisier fabrique des éléments de second-œuvre, les ajuste et les met en œuvre : fenêtres, volets, portes, cloisons, placards, escaliers, parquet, etc.

Il choisit le bois, le débite aux dimensions voulues, le travaille, le ponce et l'assemble. Il peut également intervenir sur des activités annexes (entretien de fermetures, installation et maintenance d'accessoires, etc.).



PLÂTRIER(E) / PLAQUISTE

Le plâtrier-plaquiste réalise des aménagements intérieurs en utilisant différentes techniques et produits à base de plâtre.

Il réalise également des travaux d'isolation thermique par l'intérieur, d'isolation acoustique et de protection au feu. Il intervient dans la construction neuve ou ancienne, rénovation ou restauration des bâtiments.



TAILLEUR(SE) DE PIERRE / MARBRIER(E)

Le tailleur de pierre exerce un savoir-faire ancestral.

Il met son expertise au service de la construction neuve ou de la restauration : murs, escaliers, balustrades, corniches, arcs, linteaux, voûtes, etc. Il travaille le marbre comme le granit, le calcaire ou le grès selon l'ouvrage à concevoir et parfois la région où il est réalisé.



PEINTRE

Le peintre conçoit et réalise les interventions techniques de préparation et application de peinture

Il prépare un support en vue d'appliquer des enduits et des produits décoratifs, de poser des revêtements sols/murs (moquette, papier peint, tissus, etc.), ou des vitraux. Il conseille en matière de décoration et de personnalisation de l'habitat, intervient en intérieur et extérieur dans la construction neuve et ancienne, en rénovation ou restauration.



COUVREUR (EUSE)

Le couvreur conçoit, réalise, répare et entretient les toitures (en tuiles, ardoises, chaume, métaux, etc.).

Il intervient en vue de la mise hors d'eau, hors d'air et de l'isolation thermique et phonique du bâtiment. Il contribue au respect et à la conservation du patrimoine ainsi qu'à l'identité architecturale régionale. Il réalise aussi l'installation en toiture de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, fenêtres de toit, ventilation, ornementation, récupération d'eaux de pluie, etc.



INSTALLATEUR(RICE) SANITAIRE / PLOMBIER(E)

Le plombier ou installateur sanitaire, a pour rôle de faire arriver l'eau potable et le gaz jusqu'aux équipements qui en font usage.

Il calcule les volumes et débits, dessine les réseaux à mettre en place, prépare les tuyauteries et les canalisations d'arrivée et de sortie. Une fois l'installation terminée, il effectue la mise en fonctionnement puis les réglages. Il peut aussi faire de l'entretien, maintenance et mise aux normes.

TOOLSTATION

VOTRE SAVOIR-FAIRE MÉRITE LES BONS OUTILS



POUR LES ARTISANS & LES BRICOLEURS

UNE ADRESSE INCONTOURNABLE



C'est à Aubagne que Toolstation affirme sa présence de distributeur au comptoir. Nos experts Mathieu et son équipe seront là pour vous accueillir et vous conseiller pour vos projets et chantiers.

Outillage électroportatif, consommables, peinture, électricité, plomberie... 18 catégories couvrant ainsi un large choix de gammes de produits de marques professionnelles pour vous offrir un choix qualitatif à prix ultra compétitif.



PLOMBIERS PEINTRES
CHAUFFAGISTES
ÉLECTRICIENS MAÇONS
BRICOLEURS AVERTIS...



72 Avenue de Jouques
Z.I. Les Paluds, 13400 Aubagne



Click & Collect



Livraison gratuite
à partir de 25€



+11 000 produits
en stock



Marques pros
à des prix compétitifs



**OLYMPIC
LOCATION**



adhérents
de la **CAPEB**
vous bénéficiez de
tarifs préférentiels !

**VOTRE PARTENAIRE CAPEB 13 POUR VOS BESOINS EN LOCATIONS DE VÉHICULES
COURTES, MOYENNES ET LONGUES DURÉES**



★ 100 % Made in Provence ★

11 AGENCES EN PROVENCE

Votre interlocuteur dédié :

commercial@olympiclocation.com - 06 62 300 823

Confier ses travaux à un architecte et un artisan en même temps ?

En 2020, les Architectes de la Rénovation Méditerranée et la CAPEB des Bouches-du-Rhône concluent* un partenariat innovant : proposer aux particuliers, pour un même projet de rénovation, une offre globale de services incluant les compétences d'un architecte et celles d'un artisan.

Retour sur une offre globale... à découvrir !

UNE SOLUTION
CONSEILLÉE PAR
LA CAPEB 13 ET PAR
LES ARCHITECTES
DE LA RÉNOVATION
MÉDITERRANÉE



LES
ARCHITECTES
DE LA
RÉNOVATION

Zoom sur...

Les Architectes de la Rénovation Méditerranée (ADLRM)

- **Statut ?**
Une association loi de 1901
- **Objet ?**
Regrouper et promouvoir les architectes de la région Méditerranée pour une approche globale de rénovation des bâtiments avec les artisans.
- **Action ?**
Dans le cadre de la charte nationale des architectes de la Rénovation et en partenariat avec le Syndicat des Architectes des Bouches-du-Rhône (SA 13).

Plus d'information
sur www.renovation.archi

LES ARCHITECTES DE LA RÉNOVATION MÉDITERRANÉE : UNE RÉNOVATION GLOBALE POUR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE RÉUSSIE

Les Architectes de la Rénovation Méditerranée proposent une approche globale pour une rénovation exemplaire, grâce à une conception architecturale adaptée au projet de chacun :

- conception architecturale paysagère et bioclimatique ;
- direction de l'exécution des travaux, en lien avec les artisans ;
- rénovation énergétique et climatique de copropriétés, de bâtiments tertiaires ;
- rénovation-extension de maison individuelle ;
- aménagements intérieurs ;
- valorisation patrimoniale liée à la performance énergétique et à la qualité architecturale des aménagements proposés.

* Dans le cadre de la loi sur la transition énergétique.

Comment vérifier les savoir-faire des artisans ?

La CAPEB valorise les métiers du bâtiment : elle accompagne, guide et conseille les artisans pour les faire monter en compétence en leur proposant des formations, qualifications, labels, mentions, techniques, réglementations, sans oublier des ateliers d'information et d'aide tout au long de l'année. De quoi rassurer les futurs clients !

ARTISAN : UN MÉTIER ET UN LABEL DE QUALITÉ

Immatriculé au répertoire des métiers, l'artisan peut se prévaloir de la qualité d'Artisan et obtenir le titre de Maître Artisan.

Cette qualification est un label qui atteste du niveau de formation du chef d'entreprise ou de son expérience professionnelle.

Il existe deux niveaux de qualification : artisan et maître artisan.



ARTISAN



Qualifié dans un métier manuel, un artisan est un chef d'entreprise indépendant dépositaire de nombreux savoir-faire, transmis essentiellement par le biais de l'apprentissage.

Pour se prévaloir de la qualité d'Artisan, le chef d'une entreprise artisanale doit être titulaire d'un diplôme de niveau V dans le métier exercé ou avoir une expérience professionnelle de trois années dans ce métier.

MAÎTRE ARTISAN



Le titre de Maître Artisan est la plus haute distinction de l'artisanat. Ce titre est attribué par le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat au chef d'entreprise titulaire du brevet de maîtrise dans le métier exercé.

Il peut également être attribué par la commission régionale des qualifications aux titulaires d'un diplôme équivalent au brevet de maîtrise ou immatriculés au répertoire des métiers depuis au moins dix ans justifiant d'un savoir-faire reconnu au titre de la promotion de l'artisanat ou de sa participation à des actions de formation. C'est un titre d'honneur pour tout artisan qui le reçoit.

Plus d'information sur www.artisanat.fr

Bon à savoir!

La qualité d'Artisan d'art est attribuée aux personnes qui exercent une activité répertoriée dans la classification des métiers d'art (architecture, métal, ameublement et décoration, etc.).

Le titre de Maître Artisan en métier d'art est attribué par le Ministère de la Culture dans les mêmes conditions que celles qui prévalent pour la délivrance du titre de Maître Artisan.



COMMENT RECONNAÎTRE LES COMPÉTENCES ARTISANALES ?

Les compétences et savoir-faire sont facilement repérables et identifiables grâce aux logos ou mentions décernés aux artisans.



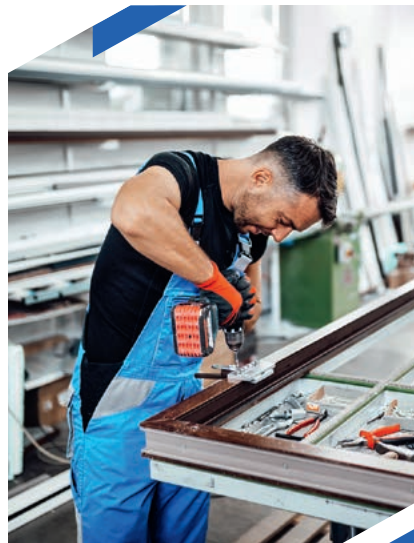
- ▀ Avec le **Certificat d'Identité Professionnelle (CIP)**, véritable carte d'identité de l'artisan, le particulier est en confiance et obtient un maximum d'informations sur l'entreprise.
- ▀ La mention **Patrimoine sur le CIP** indique que l'artisan est formé et spécialisé dans des techniques ancestrales, et qu'il peut intervenir sur du bâti ancien, des monuments historiques, des ouvrages d'art, etc.



- ▀ Pour installer et entretenir les chaudières gaz, il est nécessaire de faire appel à des Professionnels Gaz. Installation et Maintenance et obtenir un certificat de conformité délivré par un organisme de contrôle.



- ▀ Les labels **Handibat** et **Silverbat**, sont indispensables pour les travaux de maintien à domicile ou d'adaptabilité.



- ▀ Pour installer des bornes de recharges électriques dans une copropriété, ou à titre privé, il convient de s'adresser à un artisan qualifié IRVE.



- ▀ Le titre de **Maître Artisan** est la plus haute distinction de l'artisanat. Un maître artisan est titulaire d'un brevet de maîtrise dans le métier exercé ou est immatriculé au répertoire des métiers depuis au moins dix ans.



- ▀ Pour réaliser ses travaux il convient de s'adresser à des artisans professionnels.

Un Artisan est titulaire d'un diplôme dans le métier exercé ou possède une expérience professionnelle de trois années dans ce métier.



- ▀ Pour obtenir une aide financière, c'est au professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) qu'il faudra s'adresser.

Quelles aides pour faire ses travaux ?

Certains travaux d'accessibilité au logement, d'adaptabilité à l'intérieur de celui-ci, ou encore de rénovation énergétique bénéficient d'aides financières de l'État et des collectivités locales.

Autonomie et handicap : les aides à l'accessibilité et l'adaptabilité de son logement

Si un logement qui n'est plus adapté à l'autonomie ou au handicap de son résident nécessite des travaux, les particuliers peuvent être éligibles aux aides suivantes :

	Subvention « Habiter facile » ANAH	Crédits d'impôts jusqu'au 31/12/23	Caisse de retraite (CARSAT)	Prestation de compensation du Handicap (PCH)
Pour qui ?	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Propriétaire occupant : sous conditions de ressources et d'autonomie. ▸ Propriétaire bailleur : sous réserve d'engagement dans un conventionnement de loyer maîtrisé. 	Tous foyers	Retraités du régime général	Personne handicapée (- 60 ans)
Quels travaux ?	Adaptation des sanitaires. Accessibilité au / à l'intérieur du logement.	Deux crédits d'impôts, pour deux types de travaux : <ul style="list-style-type: none"> ▸ Travaux d'accessibilité : évier et lavabo à hauteur réglable, WC surélevés, rampes fixes, etc. ▸ Travaux d'adaptation : bac de douche extra-plat, système de motorisation de volet, etc. 	Peuvent prendre en charge divers travaux d'adaptation du logement au handicap.	
Quels montants d'aides ?	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Propriétaires occupants : jusqu'à 35% du montant total HT des travaux, pour les revenus modestes et 50% pour les revenus très modestes. ▸ Propriétaires bailleurs : maximum de 262,5€ par m², dans la limite de 21000€/logement. 	Crédit d'impôts de 25% du montant des travaux.	Aide maximum de 3 500 €. En fonction du montant des travaux, des ressources du foyer, dans la limite d'un plafond.	Aide maximum de 10 000 €. Le dossier est instruit en commission.
Où se renseigner ?	ANAH Marseille : 04 91 28 40 80	Centre des impôts	CARSAT : 39 60	MDPH 13 : 0 800 81 48 44

ATTENTION ! POUR TOUTES LES AIDES FINANCIÈRES (SAUF CRÉDIT D'IMPÔT), ATTENDRE LA VALIDATION DES DOSSIERS AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX.

Travaux de rénovation énergétique : les aides disponibles

LES AIDES DE L'ÉTAT



MA PRIME RENOV' (DÉLIVRÉE PAR L'ANAH)

- Finance des travaux de rénovation énergétique précis (isolation, remplacement du système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau, poêle à bois, etc.);
- Pour le propriétaire occupant, bailleur (jusqu'à trois logements loués) et copropriétés si parties communes.

Le montant de l'aide varie selon les travaux réalisés et les ressources du foyer.

LES AIDES DES FOURNISSEURS D'ÉNERGIE



LES CEE (CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE)

- Primes délivrées par les fournisseurs d'énergie pour certains travaux de rénovation énergétique.

Sans condition de ressources, le montant est calculé en fonction de l'économie d'énergie réalisée.

Bon à savoir!

Locales ou nationales, toutes ces aides sont cumulables!



Plus d'infos auprès des conseillers de l'ALEC et de l'ADIL.

Allo renov' énergie > 04 88 60 21 06

LES AIDES LOCALES



RÉGION SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

- Chèque énergie durable jusqu'à 2 000 € (uniquement pour l'isolation des combles perdus).

Plus d'infos sur maregionsud.fr/toutes-vos-aides/detail/cheque-energie-durable



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

- Avec Provence Eco Renov', jusqu'à 3 000 € pour certains travaux de rénovation énergétique, sous conditions de ressources.

Plus d'infos sur departement13.fr/provence-eco-renov/

MAIRIES

- Certaines communes proposent des aides supplémentaires.

Plus d'infos auprès des mairies concernées.

Les « coups de pouce »

Soumis à conditions de ressources, les « coups de pouce » sont des CEE majorés pour certaines opérations uniquement (chauffage par exemple).

Bon à savoir!

Pour obtenir ces aides, vos travaux doivent être réalisés par un professionnel RGE*.

* Reconnu Garant de l'Environnement



TOUTES LES ÉTAPES D'UNE DEMANDE D'AIDE

- 1 Faire réaliser 2 ou 3 devis auprès de nos professionnels référencés RGE
- 2 Nous les transmettre pour vérification technique et administrative
- 3 Effectuer les demandes d'aides et attendre leur confirmation
- 4 Signer les devis
- 5 Faire réaliser les travaux
- 6 Les réceptionner grâce aux fiches de réception des travaux
- 7 Envoyer les factures aux organismes de financements
- 8 Percevoir les aides

Quelles garanties offertes par le contrat d'assurance d'un artisan ?



Le risque zéro n'existe pas et parfois, des chantiers ne se passent pas comme prévu... Place alors aux assurances.

DOMMAGES CAUSÉS AUX OUVRAGES EXISTANTS : LA RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Tous les artisans doivent être assurés en responsabilité civile professionnelle pour les dommages causés à autrui, notamment ceux causés aux ouvrages existants, à l'occasion de l'exécution de leurs travaux.

Exemple

Dégradation du mur de clôture préexistant lors du passage d'un engin de terrassement.

Focus particulier...

L'assurance dommages-ouvrage

En cas de travaux de construction d'une maison, le maître de l'ouvrage (le client), doit obligatoirement avant l'ouverture du chantier souscrire une assurance dommages-ouvrage.

Celle-ci permet, en cas de sinistre, d'être remboursé des travaux de réparation d'un dommage lié à la construction couvert par la garantie décennale.

Elle intervient en pré-financement des dommages de nature décennale et évite donc d'attendre l'indemnisation de la décennale de l'artisan.

MAUVAISE EXÉCUTION DES PRESTATIONS OU DÉSORDRES SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS

AVANT RÉCEPTION DES TRAVAUX

La mauvaise exécution des prestations relève de la seule responsabilité de l'artisan. Les assurances professionnelles n'interviennent pas à ce stade.

APRÈS RÉCEPTION DES TRAVAUX

L'assurance décennale protège les ouvrages d'éventuelles malfaçons pendant 10 ans. Elle ne couvre que certains types de travaux de construction et de rénovation :

- **gros œuvre** : murs, toiture, charpente, sols, etc. ;
- **constructions au sens large** : piscine, véranda, travaux d'agrandissement, etc. ;
- **éléments indissociables de la construction** : chauffage, pompes à chaleur, etc.

Attention !

L'assurance décennale ne débute qu'à compter de la réception des travaux !

Il est donc très important d'établir un procès-verbal de réception avec l'artisan, dès lors que le chantier est terminé, même si les travaux présentent des défauts.

Ces défauts pourront être notés à titre de réserves sur le procès-verbal, ce qui engage l'artisan à les réparer.

DOMMAGES RELEVANT DE LA DÉCENNALE, LORSQU'ILS :

- Compromettent la solidité de l'ouvrage ;

Exemple

Fissures importantes dans les murs, effondrement partiel ou total...

- Les rendent impropres à sa destination ;

Exemple

Une maison impropre à l'habitation en raison d'un système de chauffage ne permettant pas une température raisonnable (17°).

- Affectent la solidité des éléments d'équipements indissociables de la construction (qui font corps avec le gros œuvre, le bâti).

Exemple

Fuites de canalisations enterrées ou installées dans les murs, installation électrique non conforme...

DOMMAGES NE RELEVANT PAS DE LA DÉCENNALE, LORSQU'ILS :

- N'entrent pas dans les conditions ci-dessus ;
- Sont causés par un défaut d'entretien, une mauvaise utilisation par le client ou une usure normale ;
- Sont des éléments dissociables de la construction.

Exemple

Alarme incendie.

Bon à savoir!

Si l'artisan réalise des travaux qui relèvent de la décennale, il doit communiquer son attestation d'assurance sur demande.

IL EXISTE D'AUTRES GARANTIES LÉGALES À ASSURER PAR L'ARTISAN. PLUS D'INFOS SUR WWW.SERVICE-PUBLIC.FR/PARTICULIERS/VOSDROITS/F2958

Équipement bi-énergie associant
intelligemment gaz et électricité,

La PAC hybride gaz est une solution de chauffage aux multiples atouts :



Des économies d'énergie
avec un équipement performant
en toutes saisons



Une éligibilité aux aides publiques,
avec un montant minimum
de 2 500 € accessible à tous



Une solution plus écologique,
avec une réduction des
émissions de CO₂

Vous souhaitez des renseignements
complémentaires sur la PAC hybride ?

Contactez dès à présent votre expert GRDF



Christian GUEYDON
06 18 61 22 24
christian.gueydon@grdf.fr





LA PETITE BOUTIQUE DE JULIE SE DÉVELOPPE AUSSI EN LIGNE



En tant que banque créée par et pour les entrepreneurs, nous aidons nos clients à développer leur activité avec des **solutions d'e-commerce** adaptées à chaque situation.

Découvrez notamment la solution d'encaissement en ligne de notre partenaire Payplug*, accessible y compris sur mobile.

**BANQUE POPULAIRE
MÉDITERRANÉE**



la réussite est en vous

Communication à caractère publicitaire.

*PayPlug est un service d'encaissement en ligne de la société PayPlug, proposé par la Banque Populaire.

Banque Populaire Méditerranée, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable (articles L. 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit). 058 801 481 RCS Nice. N° d'immatriculation auprès de l'organisme pour le registre des intermédiaires en assurances (ORIAS) : 07 005 622.

Siège social : 457 Promenade des Anglais - BP 241 - 06292 NICE CEDEX 03 - www.bpmed.fr - Téléphone : 04.93.21.52.00 (appel non surtaxé, coût selon opérateur). Crédit photo : Gettyimages

